



**RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de région académique
à l'international**

Direction de région académique
à l'international

Franck le Cars
Directeur de région académique

Caroline Hourdry
Directrice de région académique déléguée

Affaire suivie par :
Claire-Sophie Jacquet (site de Montpellier)
Tél: 04 67.91 48 86
Mél : drai@region-academique-occitanie.fr
Sabine Aligé (site de Toulouse)
Mél : dar.eiC@ac-toulouse.fr

31 rue de l'Université- CS 39004
34064 Montpellier cedex 2

Montpellier, le

La rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités

et

Le recteur de l'académie de Toulouse,

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement,
Mesdames et Messieurs les directeurs,
s/c de Mesdames et Messieurs les directeurs
académiques des services de l'éducation nationale

Objet : candidature ou renouvellement label Euroscol

Madame, Monsieur,

Le Président de la République dans son discours pour une Europe souveraine, unie et démocratique prononcé le 26 septembre 2017 à La Sorbonne a annoncé le renforcement des échanges européens et la reconnaissance de la mobilité des jeunes. Or la période 2019-2021 a marqué un fort recul des échanges. Une génération d'élèves a connu un repli inédit de son horizon. L'engagement de tous est nécessaire pour redonner à tous nos jeunes un avenir tourné vers l'Europe. L'un des premiers objectifs est que chaque établissement scolaire bénéficie d'un partenariat européen.

Cet objectif peut être atteint avec l'appui du programme Erasmus (<https://info.erasmusplus.fr/>) et (<https://monprojet.erasmusplus.fr/>) et de la plateforme eTwinning (<https://www.etwinning.net>). De nombreux outils et dispositifs de soutien existent (BO n°2 en date du 12 janvier 2023 : <https://www.education.gouv.fr/bo/23/Hebdo2/MENC2236683N.htm>). La DRAI est à votre disposition pour trouver des partenaires européens. Des établissements irlandais, croates ou espagnols cherchent actuellement des partenaires dans notre académie.

Cet engagement des établissements est reconnu par le label Euroscol créé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Il s'adresse aux écoles et établissements publics et privés sous contrat. La Région académique compte 100 écoles et EPLE disposant du label Euroscol. Ce label s'adresse aux écoles et EPLE qui souhaitent faire de l'ouverture sur l'Europe un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves, de leur mobilité et du renforcement de l'apprentissage des langues et envisager la création à terme d'un espace européen de l'éducation. Il reconnaît :

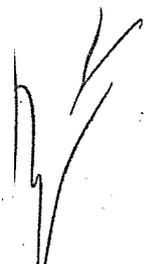
- la démarche d'ouverture européenne dans le projet éducatif de l'école ou de l'établissement ;
- l'organisation, le contexte et l'environnement dans lequel se construit le label ;
- les actions menées ;
- l'évaluation, la valorisation et la communication.

Il est délivré pour une période de trois ans sur proposition d'une commission académique. Les établissements labellisés en 2019 doivent donc renouveler leur label cette année.

Les propositions de l'année 2023 devront parvenir à la DRAI avant le 21 avril 2023. La prochaine commission académique se réunira courant mai pour établir la liste des établissements labellisés pour la période 2023-2025.

L'ouverture à l'international fait partie des priorités de la région académique Occitanie. Vous souhaitant une année 2023 résolument européenne et tournée vers l'avenir, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Sophie Béjean



Poim à vous

Mostafa Fourar

